

Année scolaire 2017/2018 - Renseignements pratiques – R.O.I.

1. L'équipe éducative

Direction : Dominique Devlieger

L'équipe enseignante :

En maternelle : 3 classes :

Responsable des Accueil et 1^{er} : Mme Ann Brabants ép. Mouraux

Responsable des 2^{ème} et 3^{ème} : Mme Véronique Maréchal ép. Mathieu
Mme Christine Baguette ép. Verpoorten

Et une puéricultrice : Mme Myriam Carapelle

Encadrement en psychomotricité (6 périodes) :

- 2 périodes sont assurées par Mme Claire Dortu (le mercredi)
- 4 périodes sont assurées par Mr Rudy Wiesen (les mardis et jeudis matin)

En primaire :

Responsables des 1^{er} et 2^{ème} : Mr Lionel Hardy
(en remplacement de Mr Didier Spronck)
Melle Cindy Indeherberg

Responsables des 3^{ème} et 4^{ème} : Mme Murielle Boistelle ép. de Frésart
Mr Luc Mornard

Responsables des 5^{ème} et 6^{ème} : Mr Léon Verpoorten
Mme Françoise Bovy ép. Baguette

Institutrices polyvalentes, en aide aux classes primaires : Mme Mary-Lise Marchal ép. Clavier
Mme Vinciane Vanrumbeek

Professeurs d'éducation corporelle : Mr Rudy Wiesen et Mr Maxime Toussaint

Professeurs de psychomotricité : Mr Rudy Wiesen et Mme Claire Dortu

Professeur de seconde langue : Mme Isabelle Dumbruck ép. Gabbrys

Logopède : Melle Mélanie Pirard

Centre PMS (gratuit) : Mme Tamara Sougnez (infirmière) et
Mr Christophe Jacques (assistant social)

Accueillantes : Mmes Véronique Dorthu, Rosy Fadeur, Marie-Louise Beswua, Patricia Denis,
Laura Carelli et Laetitia Lahaye

Responsable des dîners chauds : Mme Patricia Denis aidée de Mme Laetitia Lahaye.

2. Documents administratifs

Afin de compléter au mieux le dossier de chaque enfant, nous vous demandons de nous remettre **le plus rapidement possible** :

- une composition de ménage actualisée ou photocopie de la carte d'identité s'il y a changement
- la fiche médicale annexée complétée
- le talon de sortie (également annexé) complété pour les enfants de primaire (les enfants de maternelle ayant reçu de leurs institutrices un autre document à compléter)
- le document garderie/étude ainsi que l'autorisation transport en voiture et le document concernant le droit à l'image.

3. Les rangs / entrées en classe

Les rangs des maternelles ont lieu sous le petit préau. Les parents des élèves d'accueil et de 1^{ère} maternelle qui le souhaitent peuvent accompagner leur(s) enfant(s) jusque dans la classe. Dans un souci de respect du travail des institutrices, nous leur demandons de quitter les lieux au plus vite. Les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} rentrent seuls en classe. Les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} maternelles qui arrivent après 8h30 entrent, dans le silence, par le couloir des primaires.

Les rangs des primaires ont lieu sous le grand préau. Nous demandons aux parents de ne pas accompagner leur(s) enfant(s) jusque dans les classes et de ne pas stationner dans la cour ni aux fenêtres après la sonnerie.

Pour le respect des enseignants, merci de prendre un rendez-vous quand vous avez besoin de leur parler et donc, de ne pas interrompre la classe pendant les heures de cours.

Merci de votre compréhension.

Pour la sortie des classes : les enfants de primaire sortent par la barrière lorsqu'un parent se manifeste ou sur présentation de la carte de sortie.

Un enseignant se tient à la barrière et gère les sorties.

Les enfants de maternelle sortent par la salle en haut, que ce soit à midi ou en fin de journée.

4. Organisation de la cour de récréation

La cour est divisée en trois zones repérées par des couleurs au sol :

- La zone jaune (au-dessus de la cour) est la zone où l'on court sans ballon
- La zone bleue (au centre et sous les préaux) est la zone où l'on joue calmement sans courir (cordes à sauter, jeux au sol,...)
- La zone verte est la zone où l'on peut courir avec ballon

Dans la prairie, les habitudes de jeux restent les mêmes, le foot et le rugby sont interdits pour les primaires.

En fin de temps de midi, quand tous les enfants sont dans la cour et que le jardin n'est pas accessible, les jeux de ballons sont interdits.

Avant 8h30 et de 15h15 à 15h30, la zone verte devient une zone calme.

5. Les surveillances des temps de midi et des moments de garderie

- Mme Laura Carelli assure la surveillance du matin et accueille vos enfants dès 7h00 au local garderie. Mme Patricia Denis la rejoint à 7h40.
- Les enseignants surveillent, à tour de rôle, les dîners dans la salle en haut, et cela en 2 services : le cycle 5/8 et ensuite les cycles 8/10 et 10/12.
- Les enseignantes maternelles assurent la surveillance du dîner des accueil, 1^{ère} et 2^{ème} maternelles dans les classes maternelles avec Mme Myriam, la puéricultrice, et Mme Rosy, qui surveillent ensuite la sieste des plus petits dans la classe de 1^{ère} maternelle.
- Mmes Véronique Dorthu et Marie-Louise Beswua assurent la surveillance du temps de midi dans la cour de récréation dès 12h10 avec le renfort d'un enseignant à partir de 13h05.
- En fin de journée, une garderie est organisée **(uniquement pour les parents qui travaillent)**.

Organisation de la garderie :

1/ 15h15 : Les tout petits descendent avec Mmes Myriam et Laura Carelli dans le local garderie par l'escalier intérieur.

> Dans un premier temps, ils s'asseyent pour manger leur collation.

2/ 15h15 : les enfants qui restent longtemps à la garderie (ceux que l'on vient rechercher après 16h) montent avec Mme Véronique Dorthu (ou Mme Patricia Denis) s'installer dans la salle avec des jeux de table.

> Ils peuvent manger une collation

3/ 15h15 : les enfants qui repartent quasi tout de suite (avant 16h **ainsi que** ceux qui restent à **l'étude**, sortent sous le préau avec Marie-Louise Beswua, rangent leurs mallettes dans les casiers prévus à cet effet sous le préau. Les enfants qui restent à l'étude vont directement mettre leur mallette dans la classe où l'étude aura lieu.

A 16h

- **Regroupement des enfants** qui restent présents, en fonction du temps.

Tout le monde dehors si le temps le permet. On range alors toutes les mallettes dans les casiers.

Tout le monde en bas s'il fait mauvais.

18h : fin des garderies

- Le mercredi, de 13h à 17h, une garderie est assurée par Mmes Beswua et Carelli (en alternance), **sur inscription uniquement**.

Si vous souhaitez profiter de ce service, veuillez le signaler à Mme Devlieger ou Mme Beswua pour le mardi 16h au plus tard.

Les accueillantes possèdent un GSM à la garderie (**0491/883952**) sur lequel vous pouvez appeler pour une communication de dernière minute ou un retard imprévu.

À partir du moment où votre (vos) enfant(s) est (sont) pris en charge à la garderie d'après journée, nous lui (leur) demandons d'utiliser exclusivement les toilettes du bas !

ATTENTION !

Pour une question de sécurité, nous vous demandons,

- 1/ lorsque vous conduisez votre (vos) enfant(s) à la garderie du matin, de l'/les accompagner jusqu'au local garderie et**
- 2/ lorsque vous venez le(s) rechercher en fin de journée, de pointer le registre de présence mis à votre disposition.**

Merci d'avance !

6. Les repas de midi

Comme vous le savez, les repas de midi du lundi et du mardi sont pris en charge par le traiteur Simonis qui prépare à vos enfants des repas équilibrés et variés.

Les menus sont notés sur le Jul'infos, soyez-y attentifs chaque mardi.

Pour le bien de tous, merci de vous conformer à l'organisation de Mme Denis pour les réservations et les paiements. De la soupe « maison » est proposée quotidiennement.

Pour rappel, voici les prix des différents repas proposés :

Repas maternelle : 2.5€ / Repas primaire : 3.5 € / Croque-monsieur : 2.5 € / Frites : 1.5 € / Petit sandwich (1/4) : 1.5 € / Grand sandwich (1/2) : 3 € / Soupe : Carte de 10 soupes à 7€

7. Communication « Ecole-Famille »

Le **journal de classe** reste le moyen de contact le plus sûr et le plus direct entre parents, enfants et enseignants. Le fait de le consulter tous les jours et de le signer régulièrement est un stimulant pour l'enfant et une source d'information pour les parents.

Des justificatifs d'absence sont à votre disposition (feuille annexe) pour excuser une absence de 1 ou 2 jours (en primaire); à partir du 3^{ème} jour, un certificat médical est nécessaire.

Nous vous demandons de prévenir de toute absence au plus vite car je dois déclarer toute absence injustifiée (c'est-à-dire si on n'a pas de nouvelles de votre enfant en fin de toute journée écoulée).

Régulièrement, les enseignants vous demanderont de les rencontrer afin de vous tenir au courant de l'évolution de votre (vos) enfant(s) ainsi que des différents projets vécus au sein de la classe ou du cycle. Votre présence est **indispensable** à ces entrevues.

Vous l'avez retrouvé dès le 1er septembre, le « **Jul'infos** » hebdomadaire (parution le mardi) vous informe de la vie quotidienne et des rendez-vous à ne pas manquer...

Insistez auprès de vos enfants pour vous le procurer et lisez-le, svpl!!

8. Conseil de discipline

Comme vous le savez, il existe des lois, des règles et des sanctions qui gèrent le quotidien des enfants dans notre école.

Vous avez d'ailleurs vu le panneau des lois dans la cour ainsi que dans le journal de classe de votre enfant (en primaire) et sur la farde de transport (en maternelle).

Ces lois sont connues des enfants et nous y faisons référence quand un manquement est constaté. Parallèlement à cela, il y a des règles à observer dans les différents lieux fréquentés.

Dans chaque classe, des plus petits aux plus grands, il existe des structures dans lesquelles votre enfant peut s'exprimer s'il trouve qu'il est victime d'une injustice ou si un événement particulier arrive et qu'il est difficile à gérer (Le Conseil de Coopération, le Vivre Ensemble).

Concernant les sanctions, nous estimons qu'il faut avertir, puis punir de façon « marquante » si un des 4 grands principes de la loi est enfreint.

Ces 4 grands principes incontournables sont :

- on ne peut pas sortir de l'école sans permission
- on ne peut pas voler / abimer volontairement ce qui ne nous appartient pas
- on ne peut pas frapper
- on ne peut pas être impoli vis-à-vis des adultes de l'école (vis-à-vis de la fonction)

Les autres « entorses » sont gérées au Conseil de Coopération ou en relation particulière avec les différents acteurs.

Si l'un de ces 4 principes est enfreint, les enfants (des cycles 8/10 et 10/12) doivent se présenter au Conseil de Discipline qui se réunira en fonction des besoins et des événements qui se passent dans l'école. Les autres, plus petits, maternelles et les 1^{ère} et 2^{ème} primaires sont toujours en apprentissage par rapport aux règles et aux lois.

Le Conseil de Discipline est composé de moi-même, un enseignant (qui n'a pas été confronté au problème pour ne pas être « juge et partie ») et un membre de l'équipe accueillante. Le but du Conseil de Discipline est de sanctionner mais aussi de trouver, avec l'enfant de quoi l'aider afin de palier à son souci de discipline. Chaque membre du Conseil de Discipline s'engage à l'aider (c'est pour ça qu'il y siège).

Il y a une gradation dans les sanctions :

- un avertissement officiel
- une retenue
- un jour de renvoi
- 3 jours de renvoi
- renvoi définitif

Vous, parents, serez informés si votre enfant doit être convoqué au Conseil.

Le Conseil de discipline est un lieu où on reçoit en même temps une sanction et de l'aide. La réparation n'est pas d'imposer quelque chose à l'enfant mais de lui faire prendre conscience du préjudice qu'il a commis et l'inviter à faire réparation.

D'autres punitions, pour les incidents ne relevant pas du Conseil de Discipline, peuvent être données. Cela pourra être une punition « contrainte » (copie, ...) ou une punition « réparation » (nettoyage, travail d'intérêt public, ...) en fonction du manquement.

9. Sport à l'école

Tous les enfants de maternelle ont la possibilité de suivre un cours de psychomotricité, encadrés par des professionnels (2 périodes par classe). Nous vous demandons d'apporter en début d'année des sandales de gym qui resteront à l'école et d'habiller votre enfant avec une tenue pratique le jour où il a cours de psychomotricité.

Tous les enfants de primaire sont tenus de suivre régulièrement les cours d'éducation physique et de natation. Toute absence à un cours doit être justifiée par un mot signé des parents. Si cette absence se prolonge (plus de 3 jours de cours), un certificat médical est obligatoire.

Pour des raisons d'hygiène, les enfants de primaire doivent changer de vêtements pour pratiquer un sport. Nous leur demandons de se procurer l'équipement suivant :

- un short et t-shirt (ou un maillot de gymnastique pour les filles) (tenue sans fantaisies)
- une paire de pantoufles de gymnastique pour les activités en salle (lors des cours au hall omnisports de Fléron, la tenue sportive est de mise avec des chaussures à semelles blanches ou claires mais pas noires !)
- les tenues sont rangées dans un sac spécial (pas en plastique) qui restera à l'école et sera repris avant chaque congé pour nettoyage.
- un training et des baskets sont autorisés pour les activités à l'extérieur

Pour des raisons de sécurité : le port des bijoux n'est pas permis pendant les séances et les filles portant les cheveux longs doivent les attacher.

En ce qui concerne le cours de natation :

Le vendredi, nous nous rendons à la piscine de Fléron. Nous utilisons les bus de la ligne du TEC qui sont gratuits pour les enfants de moins de 12 ans, à condition qu'ils possèdent tout de même une carte Mobib. Ceux d'entre vous qui ne possèdent pas encore cette carte pour leur(s) enfant(s) sont priés d'effectuer au plus vite les démarches auprès du TEC. (prévoir une pièce d'identité : carte d'identité, composition de ménage,...). Ceux d'entre vous qui auraient égaré ce titre de transport peuvent obtenir un duplicata au TEC Robermont moyennant 10€.

ATTENTION !

Prévoir un vêtement pour la pluie quand votre enfant doit se déplacer au hall omnisports ou à la piscine !

Le cours de natation sera suspendu entre les vacances de Noël et celles de carnaval pour les élèves de P1 et P2.

10. Les langues à l'école

Dans l'horaire des cours, les élèves des 5^{ème} et 6^{ème} années reçoivent chaque semaine 3 périodes d'anglais.

Les élèves des 3^{ème} et 4^{ème} années participent à des activités en anglais à différents moments de la semaine avec Mr Mornard.

11. L'informatique à l'école

L'école est équipée de nombreux ordinateurs, 17 au local multimédia. Ils sont tous installés en réseau et donnent accès à Internet.

Les autres ordinateurs, eux aussi en réseau et connectés sur le net, sont répartis dans les classes. Chaque classe est également équipée d'un tableau interactif.

Nous possédons 24 tablettes qui sont utilisées dans les classes pour des activités didactiques.

Nous possédons un site Internet, régulièrement actualisé, n'hésitez pas à le visiter, à l'utiliser, à y laisser vos commentaires au forum...

Adresse du site : **www.ecoleromsee.be**

Adresse E-mail : **ecoleromsee@yahoo.fr**

12. Le Comité des fêtes / des parents

Le très dynamique Comité des parents a réalisé de nombreuses activités et lancé de beaux projets lors des années scolaires passées. Il est actuellement présidé par Mme Maud Lescalier, maman de Charly et Elyne, qui interviendra lors de l'Assemblée Générale afin de vous tenir au courant de leur fonctionnement. Si de nouveaux défis vous tentent, vous êtes les bienvenus dans ce Comité, ses membres vous attendent...

13. Quelques petits principes à respecter par chacun et chacune afin que tous les enfants soient protégés au mieux lors de leur présence à l'école...

- Nous vous rappelons qu'il est **interdit de descendre la rampe en voiture ! Une barrière a été installée et restera fermée durant les heures scolaires, de 8h-1/4 le matin à 16h après journée.**
- Si votre (vos) enfant(s) se rend(ent) à l'école à vélo ou à trottinette, nous demandons qu'il(s) en descende(nt) en arrivant au dessus de la rampe, qu'il(s) se rende(nt) jusqu'à la cour à pieds et aille(nt) le/la garer derrière l'école.
- Nous vous demandons également de veiller à ce que votre enfant ne joue pas au ballon dans la rampe.
- Jusqu'à nouvel ordre, les jeux et autres objets de collection fort prisés, sont toujours interdits à l'école pour éviter les pertes et les représailles éventuelles de certains enfants.
- Nous vous demandons de ne pas franchir la barrière avec votre chien et de le tenir en laisse dans la rampe ; certains petits sont effrayés.
- Les GSM, baladeurs et MP3 sont interdits. Si votre grand enfant a besoin d'un GSM parce qu'il rentre seul et que vous voulez pouvoir le joindre, il devra le confier à son instituteur ou à la directrice pendant la journée.
- Etre vêtu(e) d'une tenue vestimentaire correcte en toute saison, nous insistons sur le fait que les chaussures et vêtements à gadgets (genre lumière, trop de paillettes, etc...) ne sont pas les bienvenus à l'école, ils peuvent déranger ou distraire les enfants.
- **Merci de veiller à ce que la barrière de la cour soit toujours fermée** quand vous l'avez franchie !!!
Les plus petits sont si vite filés...

Qu'avec cette nouvelle année scolaire chacun, adulte comme enfant, sache qu'il a en lui tous les « possibles » et qu'il se rapproche de ce but un peu plus et un peu mieux chaque jour...

Mme Devlieger et l'équipe éducative

Calendrier 2017/2018

Septembre : Le mercredi 13: Réunion pour les maternelles et les P3 et P4 à 19h
Réunion pour les P1, P2, P5 et P6 à 20h30
Le mardi 27 : congé : fête de la Communauté française

Octobre : Le samedi 14 : Souper gastronomique
Du lundi 30

Novembre : au vendredi 3: Congé d'automne (Toussaint)

Décembre : Le vendredi 1, durant la journée : Visite de Saint-Nicolas dans les classes et activités diverses
Le samedi 16 : Concert de Noël
Du lundi 25

Janvier : au 5 janvier 2017 : Vacances de Noël
Lundi 8 : rentrée des classes

Février : Le dimanche 4 : Carnaval à l'école
Du lundi 12 au vendredi 16 : vacances de carnaval

Mars : Le dimanche 25 : Fête des enfants

Avril : Du lundi 2 au vendredi 13 avril : Congé de Pâques
Lundi 16 : rentrée des classes

Mai : Mardi 1^{er} mai : fête du travail : congé
Le jeudi 10: Congé de l'Ascension
Le vendredi 21 : journée sportive
Le lundi 21 : Congé de Pentecôte

NB : trois dates de journée pédagogique sont encore à fixer, vous en serez informé au plus vite.

Vacances d'été : Dernier jour de l'année le vendredi 30 juin
Rentrée le lundi 3 septembre 2018 à 8h30

Dates de remise des évaluations « Farde Mimie » :
(de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} primaire – pas de « Farde Mimie » en accueil)

1^{ère} évaluation : En primaire : le 13 novembre
+ rendez-vous parents obligatoire

2^{ème} évaluation : En primaire : le 29 janvier
En 3^{ème} maternelle : date à définir en janvier
+ rendez-vous parents obligatoire

3^{ème} évaluation : En primaire : le 23 avril
+ convocation des parents si nécessaire

En mai : Date à définir pour les 1^{ère} et 2^{ème} maternelles + rendez-vous parents

En fin d'année scolaire : Toutes les classes de primaire + les 3^{ème} maternelles.

Remise des diplômes des 6^{ème} : le mercredi 27 juin.

TALON A REMETTRE A L'ENSEIGNANT DE VOTRE(VOS) ENFANT(S)

Je, soussigné.....,

Parent de

.....
.....
.....

déclare avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur de l'école.

Pour accord,

Signature :